

Ville de Castillon-la-Bataille Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'ORGANISER UN REPAS DE QUARTIER RUE WALDECK ROUSSEAU ET D'INTERDIRE LA CIRCULATION DANS CETTE MÊME RUE LE SAMEDI 24 AOUT 2024 DE 18H00 A 01H00

A-24-08-175/PM

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par Mme RIVIERE Marie-José, d'instaurer une circulation interdite rue Waldeck Rousseau le samedi 24 août 2024 de 18h00 à 01h00 afin de permettre le bon déroulement d'un repas de quartier ;

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité des usagers et des piétons, il est nécessaire, d'instaurer une mesure particulière ;

Arrête

Article 1 : La circulation sera interdite rue Waldeck Rousseau le samedi 24 août 2024 de 18h00 à 01h00, afin de permettre le bon déroulement d'un repas de quartier.

Article 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par des panneaux de signalisations au sol conformes au modèle fixé par l'arrêté ministériel du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété. **La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées Mme RIVIERE Marie-José qui en aura la responsabilité. Toutes les mesures seront prises par cette dernière pour garantir la sécurité des usagers. Elle sera seule responsable des accidents qui pourraient survenir par manque ou défaut de signalisation. Seul le Tribunal Administratif de l'arrondissement est compétent pour régler tout litige.**

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune de

PAGE 1

Article 4 : - Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde,
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de St Magne de Castillon,
- Monsieur le Maire de Castillon la Bataille,
- Mme RIVIERE Marie-José

sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

A Castillon la Bataille, le 02/08/2024

M. le Maire



Jacques BREILLAT